

**DELIBERATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA COMMUNE DE VILLIEU-LOYES-MOLLON**  
République Française

Membres afférents au Conseil : 17  
En exercice : 17  
Qui ont pris part à la délibération : 11

Date de la convocation : 24 mars 2023

L'An deux mille vingt-trois et le 30 mars à 20 heures 30, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric BEAUFORT, Maire et Président du CCAS.

**Présents :**

Mesdames Christine CASTEUR, Marie DOMINGUEZ, Rita ERIGONI, Joëlle KRUCHTEN, Florence LA ROSA.  
Messieurs Claude FESTAZ, Michel DUMAZET.

**Absents excusés :**

Madame Elisabeth ELLUL, qui donne pouvoir à Monsieur Eric BEAUFORT,  
Monsieur Patrick BESACIER qui donne pouvoir à Madame Sylvie BLANCHARD,  
Mesdames Marie-Jeanne ALEXANDRE, Roselyne BURON, Hélène JOSSERAND,  
Monsieur José DOMINGUEZ, absents excusés.

**Secrétaire de séance** : Madame Sylvie BLANCHARD

**OBJET : RESIDENCE AUTONOMIE : CONVENTION DE PARTENARIAT**

M. le Maire, Président du CCAS, a informé l'Assemblée que, suite au départ de l'agent d'animation CCAS, Madame Cindy BARBAUD, une nouvelle organisation des animations est prévue à compter du 13 mars. Il a été demandé à l'A3V de mettre à disposition du CCAS un animateur pour dispenser des animations « sénior » à la résidence autonomie « Les Ecureuils ».

Ainsi, afin d'organiser des activités en groupe et contribuer au maintien du lien social de ses aînés, le CCAS de la commune et l'Association des 3 Villages proposent de signer ensemble une convention.

Dans le but d'assurer la mise en place d'un partenariat efficace, fiable et surtout conforme aux dispositions réglementaires et de clarifier les attentes de chacun, il convient de conclure une convention de partenariat avec l'A3V.

Monsieur le Président du CCAS, propose aux administrateurs de valider le projet de convention, tel que joint, et de l'autoriser à le signer.

Après avoir entendu Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- Accepte le projet de convention de partenariat, tel que joint à la présente,
- Autorise le Président à signer la convention à intervenir entre le CCAS et l'Association des 3 Villages.

Ont voté contre :

Ont voté pour : 11

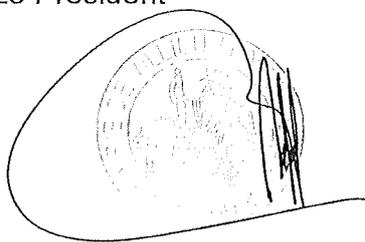
Se sont abstenus :

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Président

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains some illegible text and a central emblem. The signature is written in a cursive style.